



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de la Chapelle de Guinchay
Mairie de LEYNES

Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2025

Présents : Bernard MARTIN ; Suzanne BERGERET ; Bernard JUSTIN ; Antony AUBLANC ; Isabelle DE GROOTE ; Virginie DESGRANGES ; Sébastien LACHARME ; Dominique LAURENT ; Christophe WUYLSTEKER ; Jacqueline MILAMANT ; Véronique RIGAULT ;

Excusé non représenté :

Absent : Aymeric THILLET ; Roger VARGAS

Représentés :

Secrétaire de séance : Dominique LAURENT

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil précédent
3. Délibération concernant la désaffection de l'extrémité de l'impasse des Pasquiers
4. Délibération concernant le déclassement de l'extrémité de l'impasse des Pasquiers
5. Délibération relative aux autorisations spéciales d'absence
6. Comptes rendus de réunions
7. Informations et questions diverses

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente à l'assemblée Sébastien qui effectue un stage au secrétariat de la mairie en vue d'une reconversion professionnelle.

1. Désignation du secrétaire de séance

Dominique LAURENT a été désignée comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du Conseil précédent

Après présentation du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté à l'unanimité.

3. Délibération concernant la désaffectation de l'extrémité de l'impasse des Pasquiers

Le Maire, rapporteur, expose :

- L'indivision RIPETTI/FORGEAT souhaite acquérir une partie de l'impasse des Pasquiers en son extrémité et contigüe à sa propriété.
- Que cette partie d'impasse est affectée au domaine public communal comme l'impasse dans son ensemble et relève donc du domaine public communal, inaliénable tant qu'elle est affectée à l'usage du public ou à un service public. Il convient donc d'engager une procédure de désaffectation au préalable d'une procédure de déclassement, indispensable à toute aliénation.
- Que, compte tenu du fait que cette extrémité ne répond plus à un usage direct du public et qu'il est envisagé de la transformer en bien de domaine privé en vue de sa cession, la désaffectation est justifiée.
- Qu'un plan de division en date du 15 octobre 2024 a été établi par le Cabinet de géomètre MONIN déterminant une superficie de 54 m² à désaffecter avant son déclassement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De constater la désaffectation de l'extrémité de l'impasse des Pasquiers d'une surface de 54 m², laquelle n'est plus affectée à une mission de service public ou à un usage direct du public.

D'autoriser M. le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à cette sortie du domaine public.

De transmettre la présente délibération pour contrôle de légalité auprès de la préfecture

Adoptée à l'unanimité

4. Délibération concernant le déclassement de l'extrémité de l'impasse des Pasquiers

Le Maire, rapporteur, expose :

- Que suite à la délibération N° DE-005-2025 en date du 24 octobre 2025 ayant pour objet la désaffectation de l'extrémité de l'impasse des Pasquiers, conformément au plan de division établi le 15 octobre 2024 par le Cabinet de Géomètre MONIN.
- Qu'il est nécessaire d'engager une procédure de déclassement afin de verser cette parcelle au domaine privé communal, avant toute cession.
- Qu'un plan de division en date du 15 octobre 2024 a été réalisé par le Cabinet de géomètre MONIN déterminant une superficie de 54 m² à désaffecter avant son déclassement.

- Qu'en outre, une servitude de réseaux est grevée sur cette parcelle, ce qui sera pris en compte lors de la cession.
- Que, conformément aux dispositions de l'article L. 2141-1 du code de la propriété des personnes publiques (et des articles afférents) le déclassement doit être régulièrement constaté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De prononcer le déclassement de cette parcelle du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé de la commune

D'autoriser M. le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à cette sortie du domaine public.

De transmettre la présente délibération pour contrôle de légalité auprès de la préfecture

Adoptée à l'unanimité

5. Délibération relative aux autorisations spéciales d'absence

Le Maire propose d'accorder aux fonctionnaires, stagiaires et agents contractuels de la collectivité, le régime des autorisations spéciales d'absence définies par le comité technique du centre de gestion réuni le 10 mai 2002 à Mâcon et propose de les fixer conformément au tableau établi par ce dernier.

Adopté à l'unanimité

6. Comptes rendus de réunions

22 septembre 2025 : Réunion organisée par le Centre de Gestion pour la présentation du groupe de secrétaires généraux de mairie recrutés afin de suivre une formation complète, dans le but d'intégrer un pool de remplacement destiné à intervenir en cas d'absence de secrétaires dans les mairies rurales, notamment.

22 septembre 2025 : La commission du CCAS s'est réunie afin de planifier l'organisation du repas des aînés, prévu le dimanche 7 décembre, à midi, à la salle polyvalente. 95 personnes, âgées de 70 ans et plus ont été invitées à participer. Les élus ainsi que les agents communaux sont également conviés.

La décoration des tables sera réalisée par la commission CCJ.

Le vin sera fourni par le domaine MARTIN, le pain par la boulangerie de Leynes, et le repas sera préparé par le traiteur Mille et une Saveurs.

L'animation sera assurée par Serge BEUZELIN.

Le tarif pour les invités supplémentaires est fixé à 42 euros par personne.

La date limite des inscriptions est fixée au 14 novembre 2025

23 septembre 2025 : Le restaurant scolaire a tenu son Assemblée Générale.

Une nouvelle trésorière, Géromine MUSSO, a été élue.

115 enfants sont inscrits au restaurant scolaire pour 81 familles.

Une réorganisation de la salle de repas a également été effectuée : les enfants les plus âgés prennent désormais leur repas dans la salle du Carjou, en raison du manque de place lié au nombre croissant d'inscrits à la cantine.

Le coût des repas n'a pas augmenté grâce aux diverses manifestations organisées par les parents
Bilan financier 2024/2025 : résultat faisant apparaître un excédent intéressant.

Laurie LACROIX remplacera Cécile GOUJON à la présidence en 2026/2027.

26 septembre 2025 : Dans le cadre du théâtre « HORS LES MURS » une rencontre avec les différentes communes a été organisée avec le Théâtre de Mâcon à Saint Symphorien d'Ancelles. Présentation des spectacles et du programme 2026 proposés aux communes.

Les élus ont été invités à partager leur ressenti concernant la place de la culture au sein de leur commune. Grâce aux événements organisés localement, le Théâtre a constaté une augmentation de la fréquentation. Des ateliers sont également prévus, à destination des jeunes enfants accompagnés de leurs parents, les dimanches matin.

1 octobre 2025 : Le marché voirie, initialement prévu pour un montant de 186 000 €, a été révisé à la baisse pour un budget maximum de 100 000 €. Pour la commune de Leynes, seuls les travaux prévus sur la route Neuve seront réalisés. L'ouverture des plis est programmée pour la semaine prochaine.

1 octobre 2025 : Le Département a convié les communes à une conférence territoriale afin de présenter le bilan des actions réalisées et celles prévues pour l'année à venir. Une réduction budgétaire a été annoncée, rendue nécessaire par les obligations financières actuelles.

Cependant, une enveloppe de 11 M€ est maintenue pour les communes.

2 octobre 2025 : Conseil communautaire

Cité judiciaire à Mâcon :

Le projet de cité judiciaire, prévu sur le site de l'ancienne prison, a été présenté. La MBA participera au financement à hauteur de 20 % du montant des travaux hors taxes. Ce projet vise le regroupement des différents services judiciaires.

Maison d'assistance maternelle : Ouverture prochaine d'un établissement à Sancé

PLH (Programme Local de l'Habitat) : L'échéance prévue en 2025 est prolongée de 2 ans

Rapport Prix Qualité du Service (RPQS) :

Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services concernant les déchets ménagers, l'eau et l'assainissement.

TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) :

Hausse annoncée, entraînant une augmentation des coûts de gestion des déchets ménagers.

3 octobre 2025 : Assemblé Générale SYDESL ordre du jour :

- Gouvernance du syndicat
- SIG (Système d'Information Géographique)
- Catalogue des prestations
- Groupement d'achats d'énergies
- Calendrier des travaux 2026 :
 - Enfouissement des réseaux aériens au chemin des Sœurs

4 octobre 2025 : Lors de l'Assemblée Générale des Maires Ruraux de France, plusieurs sujets ont été abordés :

- Évolution du statut des élus, notamment en matière de protection des élus ;
- Souhait d'une participation de l'ETAT aux indemnités des élus
- Thème principal : Engagement des jeunes aux élections municipales

15 octobre 2025 : Contact établi avec ENEDIS concernant la création d'un point de livraison au Charmonts, en vue de l'implantation d'une antenne relais destinée à assurer la transmission des images de vidéo protection de la caméra installée à l'entrée sud du village, vers la mairie.

17 octobre 2025 : Cérémonie de prise de commandement du centre d'intervention et de secours de la Chapelle de Guinchay.

Le Lieutenant Michel MASSON a été officiellement nommé chef de centre au CIS de La Chapelle-de-Guinchay.

18 octobre 2025 : Congrès départemental du Souvenir Français à Igé.

La commune cotise au Souvenir Français qui avait participé financièrement à la rénovation du monument aux morts. Il est envisagé de prévoir une action en partenariat avec le CCJ.

21 octobre 2025 : Réunion avec le CD71 pour une visite sur place afin de constater l'état actuel du pont de l'Arlois situé chemin de la rivière.

Cependant, le Département ne réalisera pas le diagnostic nécessaire avant toute demande de subvention, n'ayant pas la compétence domaniale requise (voie communale).

La commune devra donc missionner une entreprise.

23 octobre 2025 : Présentation de l'outil SIG de l'ATD. En raison de l'adhésion de la commune à l'ATD, nous bénéficions désormais d'un accès au Système d'Information Géographique.

7. Informations et questions diverses

- 11 demandes de fonds de concours ont été accordées, comme annoncé lors du dernier conseil de MBA pour un montant global de 27 222 €
- Notification d'un montant de 8023 € du FCTVA 2024, à percevoir en 2025.
- Devis validé pour la plantation de deux mûriers dans la cour de l'école.
- Consultation de Maîtrise d'Œuvre en cours pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente.
- Entretien cimetière ; les agents interviendront avant la Toussaint.
- Planning des commissions à venir.
- Le CCJ sera présent lors du prochain Conseil Municipal.

Prochain Conseil Municipal 21 novembre à 19H15

Séance levée à 20h53